

**Avenant à la  
convention de partenariat entre  
le Département d'Ille-et-Vilaine  
et l'association de Solidarité 35 Roumanie (S35R)  
2023**

**Projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières »**

Entre :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la décision de la commission permanente en date 27 mars 2023,  
d'une part,

Et

**L'association Solidarité 35 Roumanie (S35R)**, domiciliée à l'Espace Anne de Bretagne, 15 rue Martenot, 35000 Rennes, SIRET n°390 304 475 00028, et déclarée en préfecture le 04/01/1990 sous le numéro 0353011620, représentée par Madame Catherine SINQUIN, sa Présidente dûment habilitée,  
d'autre part,

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions que l'association Solidarité 35 Roumanie s'engage à réaliser dans le cadre de la convention de partenariat 2023 et le montant de la subvention complémentaire accordée pour cela par le Département.

**Article 2 – Article concerné par l'avenant**

Le présent avenant modifie l'article 1 comme suit :

Dans le cadre du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Solidarité 35 Roumanie concernant le projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières », et notamment l'accueil des délégations de participants provenant des territoires de coopération du Département lors de l'évènement Fest N'Mouv (précédemment nommé « Olympiades des habitants »), S35R s'engage à :

- assurer la logistique et l'organisation de la venue de la délégations provenant du Judet de Sibiu (préparation des participants, transport international, accueil).

Pour mener à bien ces missions, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire à l'association en lui allouant une subvention d'un montant maximum de 10 000 € maximum, qui sera ajustée selon les frais réels.

Cette subvention complémentaire sera versée comme suit :

- 80 % du montant, soit 8 000 € à la signature du présent avenant,
- le solde éventuel de 2000 € maximum, sur la base des dépenses effectivement réalisées, suite à la transmission d'un bilan financier et technique complet de l'opération pour le 30 juin 2023 au plus tard.

Les autres articles non mentionnés dans l'avenant restent inchangés.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**La Présidente de l'Association S35R,**

**La Conseillère départementale délégué  
aux solidarités et coopération  
internationales,**

**Catherine SINQUIN**

**Michèle MOTEL**



**Avenant 2023 à la  
convention de partenariat  
entre le Département d'Ille-et-Vilaine  
et l'association Breizh Insertion Sport (BIS)**

**Projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières »**

Entre :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer le présent avenant à la convention en vertu de la décision de la commission permanente en date 27 mars 2023,  
d'une part,

Et

**L'association Breizh Insertion Sport (BIS)**, dont le siège social est situé à la Maison Départementale des Sports, 13b avenue de Cucillé 35065 RENNES, SIRET 51754941600017 et déclarée en préfecture le 28/09/2009 sous le numéro W353008097 représentée par Monsieur Youcef KHALLLOUL, son Président dûment habilité en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du 12/05/2014  
d'autre part,

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions que l'association BIS s'engage à réaliser dans le cadre de la convention signée le 8/12/2021 et le montant de la subvention complémentaire accordée pour cela par le Département.

**Article 2 – Article concerné par l'avenant**

Le présent avenant modifie l'article 1 comme suit :

Dans le cadre du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et Breizh Insertion Sport concernant le projet « L'Ille-et-Vilaine : terre de jeux sans frontières », et notamment l'accueil des délégations de participants provenant des territoires de coopération du Département lors de l'évènement Fest N'Mouv (précédemment nommé « Olympiades des habitants »), BIS s'engage, en plus des actions énumérées dans la convention, à assurer la

logistique et l'organisation de la venue des délégations provenant de la Province de Séfrou au Maroc et des Iles anglo-normandes (préparation des participants, transport international, accueil).

Pour mener à bien ces missions, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire à l'association en lui allouant une subvention d'un montant maximum de 17 500 €, qui sera ajusté selon les frais réels.

Cette subvention complémentaire sera versée comme suit :

- 80 % du montant, soit 14 000 € à la signature du présent avenant,
- le solde éventuel de 3 500 € maximum, sur la base des dépenses effectivement réalisées, suite à la transmission d'un bilan financier et technique complet de l'opération, pour le 30 juin 2023 au plus tard.

Les autres articles non mentionnés dans l'avenant restent inchangés.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de Breizh  
Insertion Sport**

**Youcef KHALLOUL**

**La Conseillère départementale déléguée  
aux solidarités et coopération  
internationales**

**Michèle MOTEL**

# Éléments financiers

Commission permanente

du 27/03/2023

N° 47795

## Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26333	APAE : 2021-SERIF013-1 TERRE DE JEUXTERRE DE JEUX		
Imputation	<b>65-048-6574-0-P101</b>		
	Subventions de fonctionnement aux associations et autres org		
Montant de l'APAE	140 650 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>27 500 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>27 500 €</b>